

Paris, le jeudi 30 novembre 2023

COP28 : PRENDRE EN COMPTE LA RARÉFACTION DES RESSOURCES ET LA NÉCESSITÉ DE PIVOTER VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Aujourd'hui démarre la COP28. L'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) souligne l'impératif d'une transition écologique qui intègre une gestion responsable des ressources.

Alors que la COP28 établira un premier bilan mondial des engagements pris lors de l'Accord de Paris, le constat est déjà connu : les objectifs fixés en 2015, et notamment celui de contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale « bien en dessous de 2° » par rapport à l'ère pré-industrielle, sont loin d'être atteints. Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU réclame d'ailleurs des « *mesures spectaculaires* » de la part des États.

Pour l'INEC, la réduction des gaz à effet de serre est importante mais pas suffisante. Le défi de la transition écologique nécessite une approche globale.

« *Il est impératif de prendre en compte la raréfaction des ressources et de proposer des politiques publiques qui garantissent leur utilisation durable. Nous n'avons pas d'autre choix que de passer d'une économie linéaire dans laquelle on extrait, produit, consomme et jette, à un modèle circulaire fait de boucles vertueuses, dans lequel on consomme moins et réutilise davantage.* » déclare Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC.

En effet, l'extraction des ressources représente la moitié des émissions de gaz à effet de serre. Faire baisser la pression sur les ressources est le seul et unique moyen d'atteindre les objectifs climatiques fixés dès 2015.

Cet évènement au retentissement mondial doit être l'occasion de promouvoir l'économie circulaire. **Or, la question de la préservation des ressources figure à peine dans le programme, ce que l'INEC déplore.**

Fondé en 2013, l'Institut National de l'Économie Circulaire est le think tank de référence sur les enjeux liés à la ressource. Association multi-acteurs, l'INEC est composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités.

